

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 28

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absents : 02

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 33

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 17**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

22/11/2023

**28 présents** : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : / . *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, M. LARDE Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**05 Pouvoirs** : M. ARGOUD Yves à Mme ANDRE Valérie, Mme LABBAY Catherine à M. REVEL Daniel, M. PERROT Alain à M. LARDE Alain, M. PERSON Philippe à M. LESAGE Claude, M. PICHE Barthélémy à M. REGALLET Paul.

**02 Absents** : M. BILLON Pierre, Mme SAUNIER Elise.

**OBJET : AVANCE DE TRESORERIE AU CIAS : PROLONGATION DE LA DATE LIMITE DE REMBOURSEMENT**

Les éléments suivants sont indiqués à l'Assemblée :

Lors du Conseil Communautaire du 29 Novembre 2022, le Conseil a approuvé le versement d'une avance de Trésorerie d'un montant total maximum de 450 000€ au CIAS Val Guiers. L'avance consentie devait être remboursée en totalité avant le 31/12/2023.

A l'approche de la fin d'année 2023, il apparait que la Trésorerie du CIAS ne permettra pas de rembourser la totalité de l'avance versée comme prévu initialement dans la délibération du 29 Novembre 2022.

Pour rappel cette avance de trésorerie est une opération non budgétaire. L'avance versée est remboursable à tout moment.

Il est proposé que l'avance consentie soit prolongée sur l'année 2024 et qu'elle puisse être remboursée au plus tard le 31 Décembre 2024.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
Par 33 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤ **ACCEPTTE** que l'avance remboursable de 450 000 euros soit prolongée sur l'année 2024 et qu'elle puisse être remboursée au plus tard le 31 Décembre 2024 ;

➤ **MANDATE** et **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 05/12/2023,  
**LE PRESIDENT,  
Paul REGALLET**

**Le Secrétaire de séance,  
Georges CAGNIN**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "G. Cagnin", is written over a faint, light blue grid background.